

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021 – 074 en date du 20 Mars 2021
Autorisant la signature des conventions dans le cadre du programme
« Petites villes de demain »**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt mars à 08 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport André Vénuat à AUZANCES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 11/03/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 37	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 18	Exprimés : 44	

Présents : MM., DESARMENIEN, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, GRASS, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PICHOT, ECHEVARNE, PERRIER S, ROUX, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, PERRIER F, FAUCONNET, MONTEIL, GRAVIERE, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, MEANARD, CORDIER, FONTVIELLE, TRIMOULINARD, LARGE, CHADAYRON, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM., JOULOT à ECHEVARNE, GALINDO à VERDIER, MORANCAIS à DESARMENIEN, ROULLAND à VENTENAT, MMES LE CORRE à BERTHON, RAMOS à FAUCONNET, VIALTAIX à DESGRANGES,

Excusés : MMES BRUNET, COTENTIN, DESCLOUX, PINLON, PLAS, MM. BERGER, BOUDINEAU, CHAUSSAT, CHEFDEVILLE, FERRIER, D'HULSTER, NOVAIS, PAYARD J, SCHMIDT, SOULEBOT, WELTZER, GIRAUD-LAJOIE, VIRGOULAY

Secrétaire de séance : Françoise SIMON

Rapporteur : Pierre DESARMENIEN, Président

5 communes de notre territoire ont été retenues dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » : AUZANCES, MERINCHAL, CROCQ, CHENERAILLES et LAVAVEIX LES MINES.

Le programme « Petites villes de demain » constitue un outil de relance au service des territoires. Il s'articule autour de 3 piliers :

- L'accès à un réseau national pour favoriser l'innovation, l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme,
- L'apport de financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place,
- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire.

Dans ce cadre, des soutiens en ingénierie sont apportés par l'État :

- Mobilisation en cas de besoin de crédits d'études : la Banque des Territoires peut, dans un souci de simplification des circuits, envisager de confier la gestion et l'instruction des demandes, par le biais d'une convention d'intermédiation, à l'agence d'attractivité du Conseil Départemental de la Creuse,
- Appui de chefs de projet dont l'État assurera le financement à hauteur de 75% du coût du poste.

Le Conseil Départemental a proposé que l'agence d'attractivité puisse assurer le portage d'une équipe mutualisée pluridisciplinaire. Il serait prêt à financer une partie de la part de

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-074-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

financement non prise en charge par l'état (25%) et restant au bloc communal à hauteur de 12.5%. Il serait prêt également à mettre à disposition un chef de projet coordonnateur.

Pour les communes bénéficiaires et leur EPCI, la démarche d'accompagnement donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion au programme.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention ORT (opération de revitalisation du territoire).

Considérant que le programme « Petites Villes de Demain », vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, en leur donnant les moyens d'évaluer les besoins du territoire et de concrétiser leurs projets,

Considérant que l'appartenance à ce dispositif permettra de bénéficier d'un soutien en ingénierie dans des conditions financières favorables, et pourra peut-être faciliter la concrétisation de certains projets en lien avec le développement et l'attractivité du territoire de la communauté de communes grâce à un partenariat étendu (Département, Région, Etablissement Public Foncier, Banque des Territoires, ...),

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les conventions relatives au programme « Petites Villes de Demain » et tout document s'y rapportant.

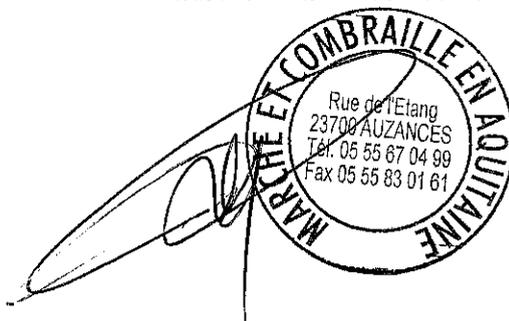
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 29 mars 2021

Pour copie conforme, le 29 mars 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-074-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021